

N^o 5
 Godfrey
 Lion
 Alexandre
 Beaudet
 + Marie Patrice
 Marie pte
 H. B. B.
 P. B. pte
 L. A. D.
 J. B. pte

En trois février mil huit cent cinquante sept, nous prêtre soussigné, avons baptisé Godfrey Lion Alexandre né hier après midi de légitime mariage de Lion Alexandre Beaudet veuve, et de Dame Angèle Moquin, de cette paroisse. Parrain Alexandre Moquin Marvaine Dame Marie Anne Gosselin Marie St Germain qui avec que le père ont signé avec nous. Trois mots rayés, arcté, quatre autres mots en marge buns.

Marie Beaudet et le Lemaire St Germain
 P. Bask pte
 L. B. Brassard pte

N^o 8
 Elizabeth
 Magistère

En quatre février mil huit cent cinquante sept, nous prêtre soussigné, avons inhumé dans la sépulture le corps de Elizabeth Magistère de ce sexe hier âgé de huit mois. Pères Joseph Lecombe, et Adrien Desrosiers qui ont signé.

J. B. Brassard pte

N^o 5
 Charles
 Girard
 A
 Emilie
 Girard

En dix janvier mil huit cent cinquante sept, en la dispense de second degré de consanguinité accordée par Monseigneur Ignace Bourget Evêque de Montréal en vertu d'un mandement apostolique en date du vingt sept Novembre mil huit cent cinquante trois, comme il appert par une lettre du quatre courant. Et aussi par la même lettre la dispense de trois publications de bans de mariage, entre Charles Girard fils majeur de Laurent Girard cultivateur et de Sophie

Quanto supra finit 48
 Louis Desrosiers, d'une part et Emilie Girard fille majeure de Jean Baptiste Girard cultivateur et de Angélique Rodrigue de France d'Albany, d'autre part. Me s'étant de couvent aucun autre empêchement, nous leur soussigné, avons leur mutuel consentement de mariage et leur avons donné la bénédiction nuptiale en présence de Laurent Girard père Laurent Girard fils père et frère de l'époux qui avec que le épouse ont signé. Joseph Dandurand curé témoin a signé avec nous. Nous déclarons légitime, son enfant à naître et son autre ne de l'époux le vingt deux mil huit cent cinquante cinq et qui porte le nom de Louis.

Joseph Dandurand
 J. B. Brassard pte

N^o 6
 Prézine
 Trothier
 et
 Philomène
 Bisson

En dix sept février mil huit cent cinquante sept, après la publication de trois bans de mariage faite au père et la messe paroissiale entre Prézine Trothier cultivateur et fille majeure d'Antoine Trothier cultivateur et de Germain Brunet de la paroisse St Joseph de Soulange d'une part et Philomène Bisson fille mineure de feu Paschal Bisson et de Marie Bevaute, de cette paroisse d'autre part (la même publication ayant été faite à St Joseph de Soulange, comme il appert par le certificat du curé de la dite paroisse.) Me s'étant de couvent aucun empêchement, nous prêtre soussigné, curé de lieu, avons leur mutuel

consentement de mariage et leur vœux
 donne la bénédiction nuptiale de l'égri-
 ment de la mère de l'époux en
 présence de Joseph Poyreux, Joseph
 Séguin, Théodore Peronneau qui ainsi
 que l'époux et la mère de l'époux
 n'ont pu signer; l'épouse a
 signé avec nous.

Philomène Besenais,

Fr. Brasfard (prie.)

M. J
 Isaac
 Mompetit
 et
 Marie
 Louise
 Lucivine
 Meloché
 Tolycaeu

Le dix sept février mil huit cent cinquante
 sept, après la publication de trois bans de
 mariage faite au pres de la messe pa-
 roissiale entre Isaac Mompetit dit Pétion
 cultivateur fils majeur de défunt Pierre
 Mompetit dit Pétion et de Henriette Bis-
 sonnette de cette paroisse d'une part et
 Marie Louise Lucivine Meloché dit Tolycaeu
 fille majeure de Dominique Meloché dit
 Tolycaeu tailleur et de Geneviève Groux
 aussi de cette paroisse d'autre part. Ne s'étant
 déclaré aucun empêchement, nous prêtres
 soupçonnés sur le lieu, avons reçu leur
 mutuel consentement de mariage et leur vœux
 donne la bénédiction nuptiale de l'égri-
 ment de la mère de l'épouse en présence de
 Joseph Meloché dit Tolycaeu frère de
 l'épouse, qui ainsi que l'époux ne
 signent avec nous. Louis Marcoux
 Charles Lelonde autres témoins et la
 mère de l'épouse n'ont pu signer.
 M. L. Lucivine Meloché dit Tolycaeu
 Isaac Mompetit Jos. dit Meloché

Fr. Brasfard (prie.)

Quarante septième feuille - 47 -

M. B
 Alexandre
 Duvicel
 St Julien
 et
 Belle Sara
 Caroline
 Beaudot

Le dix huit février mil huit cent cin-
 quante sept, vu la dispense de deux
 bans de mariage accordée par Messie
 P. L. Archambeault à son des grands vic-
 aires de Dionis en date du treize
 courant; vu aussi la publication de
 troisième ban faite au pres de la
 messe paroissiale entre Louis Alex-
 andre Amiclé St Julien Marchand
 en la paroisse de St Michel de Van-
 dreuil, fils majeur de Antoine St
 Julien cultivateur et de Dame Marcelle
 Dufoit, sa mère et sa mère aussi de St
 Michel de Vandrevuil, d'une part; et
 Demoiselle Sara Caroline Beaudot,
 fille majeure de feu Joseph Beaudot
 cultivateur et de Dame Marie Jose-
 phine St Germain, de cette paroisse
 d'autre part. Vu enfin la même publi-
 cation faite à St Michel de Vandrevuil.
 Ne s'étant déclaré aucun empêche-
 ment; nous prêtres soupçonnés sur le lieu
 avons reçu leur mutuel consentement de ma-
 riage et leur vœux donne la bénédiction
 nuptiale en présence de Joseph page Daulte,
 Louis Duché, John Cassidy, Henry Carter,
 Lion Groux, cultivateurs et plusieurs qui ainsi
 que l'époux ont signé avec
 nous.

Charles Beaudot A. A. G. Fudry
 J. Beaudot John G. Cassidy
 A. Robinson Joseph Daulte
 J. Duché J. Carter
 J. Groux J. P. Lelonde
 M. L. Lucivine Meloché dit Tolycaeu
 Louis Marcoux Charles Lelonde
 J. Beaudot dit Beaudot